

**M A I R I E
D E
M O I S S A T**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2023

Étaient présents : Olivier JEANVOINE, Annie LAGEYRE, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, François SANTUZ, Alexandre DEVAUX, Isabelle GROUIEC, Cédric MAGAUD, Astrid JACQUELINET.

Procuration de Franck DUCHER à Olivier JEANVOINE,

Procuration de Florence GENILLIER à Isabelle GROUIEC,

Procuration de Didier CALET à Alexandre DEVAUX,

Procuration d'Isabelle POUILLARD à Astrid JACQUELINET.

La séance est ouverte à 20 heures 16

Secrétaire de séance : Cédric MAGAUD

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Point de situation rénovation énergétique de l'école

Mrs le Maire et François SANTUZ font le point sur l'avancée des travaux de la rénovation énergétique de l'école.

Les Opérations Préalables à la Réception (OPR) sont fixées au mercredi 2 août 2023. Ceci implique que tous les petits travaux soient terminés (Entreprises CARTECH – CHARTRON – GS2A – FERNANDES).

Le CCAP prévoit des pénalités pour absences aux réunions et pour le non-respect des délais d'exécution.

La salle périscolaire et les salles de classes sont livrées et aménagées.

La chaufferie est terminée et la sous-station est en cours de finition.

Les sanitaires sont terminés.

Quelques petits travaux étaient à terminer pour le 17 juillet : retouches de peinture, enduits, traitements de joints...

Il reste à réaliser les menuiseries extérieures, brise soleil (en façade Sud et Est) et ITE. L'entreprise GIRARD s'est engagée à terminer fin septembre.

Les travaux d'alarme incendie sont en cours, il reste à programmer les essais avec Auverfluid.

2 – Point de situation travaux de réseaux secteur Route de Pironin

Mrs le Maire et François SANTUZ font le point sur l'avancée des travaux de réseaux secteur « Route de Pironin ».

L'enrobé est prévu « Route de Pironin » pour la semaine du 24 au 28 juillet.

Impasse de Pironin :

Comme convenu, M. le Maire a rencontré le Bureau d'Étude EGIS concernant le supplément pour l'impasse de Pironin. En 2017, lors de l'étude, ce secteur n'avait pas été retenu en raison du coût trop important au vu du nombre d'habitations concernées.

Depuis, le SIEG a décidé de revoir le réseau électrique et le SIAEP les conduites d'eau.

Un chiffrage est en cours pour raccorder les eaux usées des 2 habitations.

3 – Point de situation commerce GARDETTE

M. le Maire informe que M. Serge GARDETTE signe la vente pour le fonds de commerce le samedi 22 juillet 2023.

Il présente les résultats de l'audit énergétique réglementaire établi le 23 juin 2023 dans le cadre de la vente du commerce.

Scénario 1 « en une fois » ou Scénario 2 « par étapes ».

Il serait préférable de réaliser les travaux en une fois. Le coût des travaux serait moins élevé et la performance énergétique et environnementale à terme serait meilleure.

Menuiseries : remplacement des fenêtres existantes = 12 000.00 €

Murs : Isolation des murs extérieurs par l'intérieur – Isolation des murs intérieur = 12 100.00 €

Ventilation : Mise en place VMC Hygro B basse consommation = 1 300.00 €

Chauffage : remplacement de la chaudière fioul par une PAC air/eau = 18 300.00 €

Eau chaude : installation d'un chauffe-eau thermodynamique = 3 700.00 €

Sur la base de l'audit et de l'étude de faisabilité, l'architecte doit présenter un nouveau projet.

4 – Actualisation tarifaire API Restauration exercice 2023/2024

M. le Maire présente l'actualisation tarifaire proposée par la société API Restauration à compter du 1^{er} septembre 2023. Conformément à l'article 8 du contrat de partenariat les coûts des repas sont actualisés selon l'évolution de l'indice INSEE n° 1732616 sur les denrées :

- calcul de la variation de l'indice entre mai 2022 et mai 2023 : 1.02895

- taux d'actualisation proposé : + 2.89 %

	Ancien tarif TTC	Nouveau tarif TTC
Repas livré maternelle	3.625 €	3.730 €
Repas livré élémentaire	3.625 €	3.730 €
Repas livré adulte	4.710 €	4.846 €
Pique-nique maternelle collectif	4.280 €	4.404 €
Pique-nique maternelle individuel	4.622 €	4.756 €
Pique-nique adulte collectif	5.365 €	5.520 €
Pique-nique élémentaire collectif	4.280 €	4.404 €
Pique-nique élémentaire individuel	4.625 €	4.759 €
Pique-nique adulte individuel	5.710 €	5.875 €

Le prix des repas cantine pour les familles reste inchangé pour la rentrée de septembre 2023. La révision du prix pourra être discutée en cours d'année en concertation avec les représentants de parents d'élèves.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent cette actualisation tarifaire proposée par la société API Restauration à compter du 1^{er} septembre 2023.

5 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

M. le Maire rappelle que conformément au code général de la Fonction Publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2023 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés est fixé à 100 %.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De fixer à partir de l'année 2023, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit : concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés est fixé à 100%.

6 – Projet d'extension eau potable RD 229 sortie direction Billom

M. le Maire rappelle le projet de M. Émeric BORDEL concernant la construction d'une stabulation de 2 520 m², sise à « La Pirouze » parcelle cadastrée section ZK n° 403.

Suite à une demande de raccordement en eau potable de cette future installation, après discussion avec M. Nicolas MIALON du SIAEP de Basse Limagne, M. le Maire présente un chiffrage concernant une extension du réseau d'alimentation en eau potable pour des abonnés (secteur de la zone d'activités) qui sont actuellement branchés sur la conduite destinée au transport de l'eau potable. Cette conduite de distribution permettrait la création d'un compteur pour M. BORDEL au niveau de la route de BILLOM.

M. BORDEL devrait ensuite acheminer une canalisation jusqu'à son bâtiment.

Longueur de l'extension : 175 m. pour la pose d'une conduite de branchement à côté de la conduite de transport.

Montant de travaux : 28 000.00 € HT

Participation du SIAEP : 8 000.00 € HT

Participation communale : 20 000.00 € HT

M. Émeric BORDEL devra demander un devis à SEMERAP pour la réalisation d'un branchement (10 m de long) pour un estimatif de 1 800.00 €.

M. Thierry TISSERAND rappelle que la compétence eau est gérée par la CCEDA et que certaines règles sont à respecter. Un nouveau contact sera pris avec le SIAEP.

7 – Demande d'acquisitions de parcelles situées sur le domaine public

- Parcelle « Rue Vigne Rouge »

M. le Maire fait part d'une demande de M et Mme Jérémy FILLIAT qui souhaitent racheter la parcelle communale située entre les parcelles cadastrées section D n° 1983/1984/1985/1986/1987/1988/1989, situées « Rue Vigne Rouge à Moissat-Haut.

Ils avaient formulé une précédente demande en 2008, qui avait reçu un avis favorable de la part du Conseil Municipal de l'époque. Toutefois, cette démarche n'a jamais abouti.

De plus, considérant que la voirie empiète sur les parcelles cadastrées section D n° 2550 et 2551, ils souhaiteraient procéder à un échange avec la parcelle communale, au prorata déduit, et racheter le reste.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident de vendre la parcelle communale située entre les parcelles cadastrées section D n° 1983/1984/1985/1986/1987/1988/1989, situées « Rue Vigne Rouge à Moissat-Haut pour un montant de 10.00 € le m²,
- Décident que les demandeurs devront contacter un géomètre pour le bornage qui sera à leur charge,
- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente ainsi que les actes notariaux.

- Parcelle « Rue du 8 mai »

M. le Maire fait part d'une demande de M et Mme Pascal MERY qui souhaitent acquérir la parcelle communale située « Rue du 8 mai » et qui dessert leur résidence.

Ils avaient formulé une précédente demande en 2011 qui avait reçu un avis favorable du Conseil Municipal de l'époque. Toutefois, cette démarche n'a jamais abouti.

M. MERY réitère sa demande initiale et fournit une estimation établie par un expert immobilier pour un montant de 395.00 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité des voix (11 pour et 1 abstention) :

- Décident de vendre la parcelle communale située « Rue du 8 mai » pour la somme de 395.00 €,

- Décident que les demandeurs devront contacter un géomètre pour le bornage qui sera à leur charge,
- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente ainsi que les actes notariaux.

8 – Reconduction marché UFCV accueil périscolaire 2023/2024

M. le Maire rappelle qu'un acte d'engagement a été conclu avec l'UFCV le 6 août 2022 pour la gestion de l'accueil périscolaire du matin et du soir et de l'accueil garderie du temps méridien.

La date d'effet du marché était prévue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, reconductible deux fois. M. le Maire a donc renouvelé ce contrat pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Il présente le budget prévisionnel 2023/2024 :

Budget 2023/2024	MATIN	MIDI	SOIR	TOTAL
Frais pédagogiques	154.25 €	800.93 €	516.15 €	1 471.33 €
Charges de personnel	8 337.85 €	23 100.84 €	15 023.58 €	46 462.27 €
Charges directes diverses	231.38 €	1 180.93 €	516.15 €	1 928.46 €
Prestation UFCV (Charges indirectes)	1 744.70 €	3 762.40 €	2 408.38 €	7 915.48 €
TOTAL des charges	10 468.18 €	28 845.10 €	18 464.27 €	57 777.55 €
Participation des familles	3 666.00 €		7 516.80 €	11 182.80 €
Participation Commune	3 829.84 €	28 845.10 €	4 321.51 €	36 996.45 €
Participation CAF	2 034.90 €		4 539.40 €	6 574.30 €
Bonus CTG	937.44 €		2 086.56 €	3 024.00 €
TOTAL des produits	10 468.18 €	28 845.10 €	18 464.27 €	57 777.55 €

9 – Projet de plantation le long du Litrou

M. Thierry TISSERAND et Mme Astrid JACQUELINET présentent le compte-rendu technique (diagnostic bocage) élaboré par Mme Laurence VIALARD (Technicienne bocage mission haies).

Le bocage présent est en zone ripisylve le long du ruisseau du Litrou, contiguë à des parcelles en culture et en pacage agrémentées de bosquets et de haies épars.

Attente et objectifs de la future plantation :

Ils rappellent que les peupliers ont été abattus à l'automne et que cette opération était consécutive à la consultation de plusieurs spécialistes. Ces arbres avaient largement dépassé l'âge de maturité et cette essence n'est plus appropriée aux berges du ruisseau car très consommatrice en eau.

Il faut donc préserver ces zones où la régénération est déjà en place, et compléter uniquement les espaces dépourvus d'une repousse ligneuse.

Projet de plantation :

Le projet de plantation est évalué à 215 ml, avec pour objectif de plantation : l'intégration paysagère, l'ombrage et la biodiversité générale.

- Haie basse complantée d'arbres sur 150 m : 135 arbustes buissonnants et 15 arbres de haut-jet
- Haie basse complantée d'arbres sur 30 m : 26 arbustes buissonnants et 4 arbres de haut-jet
- Haie basse complantée d'arbres sur 35 m : 31 arbustes buissonnants et 4 arbres de haut-jet

M. Thierry TISSERAND rappelle que tous les plants sont financés par la CCEDA (Label PAL). Il propose de profiter de ces plantations pour mettre en place une opération citoyenne.

10 – Communauté de communes Entre Dore et Allier

M. Thierry TISSERAND, vice-Président et Mme Isabelle GROUIEC, conseillère communautaire de la CCEDA font le compte-rendu des décisions de la CCEDA.

PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) : M. Thierry TISSERAND rappelle que c'est un outil de coordination de la transition énergétique à l'échelon intercommunal qui vise deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

Le PCAET a été arrêté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

PADD : Réunion avec tous les organismes inhérents Grandes orientations

- Occuper les habitats et organiser les résilients : santé et bien-être des occupants, adaptation aux changements climatiques, biodiversité intégrée, faible empreinte carbone.
- Se déplacer et se transporter durablement (mobilité douce)
- Développer les transports collectifs
- Encourager l'économie circulaire
- Favoriser la production d'énergies renouvelables
- Protéger les espaces naturels aquatiques
- Transition écologique (achat de 2 vélos électriques)

Enfance jeunesse :

- 6 centres de loisirs sur le territoire de la CCEDA.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Contrat d'assurance statutaire du personnel communal

M. le Maire rappelle que la collectivité adhère au CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives). C'est une société de courtage d'assurances spécialisée en protection sociale des collectivités territoriales. Le contrat est établi pour 4 ans et arrive à terme le 31 décembre 2023.

Il présente les taux APC applicables au contrat pour l'année 2024 :

Taux CNRACL (Personnel titulaire et + de 28/35ème) : 8.33 %

Taux IRCANTEC (Personnel titulaire – de 28/35ème et non titulaire) : 1.65 %

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ce renouvellement de contrat pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
- Chargent M. le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

2 – Demande de subvention

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « AS MOISSAT » qui sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation des 50 ans de l'association qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2023.

Le club a investi une somme de 5 040.00 € (vin d'honneur, la location de remorque, le repas et le concert).

Il a réalisé une recette de 3 887.90 € (repas, buvette, subvention DAL) soit un déficit de 1 152.10 €

Après délibération les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Décident de verser une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € pour l'organisation des 50 ans de l'AS MOISSAT.

3 – Magazine TEMPO

M. le Maire informe que la CCEDA fait maintenant appel à l'association Passerelle pour la distribution du magazine TEMPO. La dernière distribution sur les 13 autres communes s'étant bien déroulée, les élus décident à l'unanimité d'opter pour la distribution par l'association Passerelle sur le territoire de Moissat.

4 – Demande de Mme Cristelle LAGEYRE

M le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Cristelle LAGEYRE.

- 1) Elle a ouvert un meublé de tourisme (Gite) d'une capacité de 6 personnes (3 épis), « 7, Chemin des Biarres ». Elle demande l'exonération de la Taxe Foncière pour les 2 prochaines années.

Après vérification des dispositions définies par délibération du conseil municipal de la commune de MOISSAT en matière d'exonération de taxe foncière, la dispense de cette taxe pour les meublés de tourisme n'a pas été retenue. Par conséquent, la collectivité ne peut répondre favorablement à cette demande.

- 2) Par ailleurs Mme LAGEYRE rappelle sa demande du 10 décembre 2021, par laquelle elle mentionnait l'empiètement du chemin du Terrail sur sa parcelle cadastrée ZO N°65 et son souhait de vendre cette surface au prix de 20.00 € le m². M le Maire précise qu'il s'est renseigné et que visiblement cette situation remonterait au remembrement de 1971. Afin d'éviter de réduire le talus de l'autre côté du

chemin, M. Yves LAGEYRE, son père, aurait accepté l'empiétement du chemin sur son terrain. M le Maire va prendre conseil auprès du service juridique de l'assureur de la collectivité pour éclaircir ce sujet.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident, en l'état actuel des choses, de ne pas donner de réponse favorable à cette requête.

5 – Demande de M. Elie VIDAL

M. le Maire présente deux requêtes de M. Elie VIDAL, domicilié à BOUZEL qui possède des terres à MOISSAT.

- 1) Il demande de boucher les trous sur le chemin le long de ses parcelles section ZP « Les Clos ».
- 2) Il possède également 3 parcelles sises « La Cheire » section ZE n° 76/77/78, côté Moissat avec 2 entrées (une sur la départementale et une sur l'arrière de sa parcelle). Il souhaite que la commune fasse un aménagement busé avec un accès privatif pour accéder à ses parcelles par le délaissé de Dayat.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- De faire boucher les trous dès que la commune disposera de gravats,
- S'agissant d'aménager un accès privatif, de ne pas donner de réponse favorable à la 2^{ème} demande.

6 – SBA : dispositif « Cliiink »

M. Alexandre DEVAUX présente le dispositif « Cliiink », destiné à inciter à trier son verre tout en récompensant l'utilisateur. 80 colonnes à verre sont désormais équipées d'un dispositif permettant de valoriser le dépôt de verre. Le principe : à chaque dépôt de bouteilles ou pots en verre, l'utilisateur cumulera des points pour bénéficier de remises dans les commerces locaux. Le SBA s'est associé à l'entreprise Terradona qui propose le dispositif Cliiink, du nom du son émis par le verre quand il est jeté.

Un simple smartphone, l'application « Cliiink » et un flashcode à détecter suffisent pour collecter des points. Chaque dépôt d'une bouteille ou d'un bocal en verre dans une colonne équipée rapporte un point à l'utilisateur. Les points cumulés donnent ensuite droit à des réductions ou des cadeaux chez les commerçants participants.

7 – Problème des poubelles

M. François SANTUZ soumet le problème des poubelles « Rue François Huguet » qui engendre des conflits de voisinage.

Un courrier va être adressé au propriétaire du véhicule stationné sur le domaine public, lieu de collecte.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 8 septembre 2023 à 20 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 17